

En somme, si le client, ou la cliente, trompé ou non, préfère acheter l'article de belle apparence qui coûte bon marché, pourquoi, au nom de toutes les convenances, ne lui donnerait-on pas le tissu brillant et à bas prix? Pourquoi ne pouvez-vous pas fabriquer l'article que produit le fabricant anglais? Si c'est parce que le fabricant canadien est trop consciencieux pour vendre un article où il entre autre chose que de la laine véritable, je déclare qu'il n'a pas le sens des affaires.

Tel est le conseil que mon honorable ami donne aux fabricants et à la population du Canada après avoir déclaré dans son exorde qu'il leur parlerait à cœur ouvert. Réduit à sa plus simple expression, cet entretien à cœur ouvert se résume ainsi: Les lainages anglais se fabriquent en partie avec de la laine, mais contiennent beaucoup de peignons et de décrets; fabricants canadiens, pliez-vous aux circonstances, imitez cette fabrication; lorsque le naïf consommateur canadien, trompé ou non, se présentera pour acheter, donnez-lui le tissu brillant et à bas prix et, si vous êtes trop consciencieux pour agir de la sorte, tout ce que je puis dire, c'est que vous n'avez pas le sens des affaires.

M. WM THOBURN (Lanark-nord): A titre de nouveau député, j'implore l'indulgence de mes collègues afin de discuter brièvement une question qui m'intéresse aussi profondément. Les commentaires que j'ai à faire ne seront peut-être pas exprimés dans le langage châtié dont se servent les membres des deux côtés de la Chambre, car je n'ai pas eu l'avantage de suivre un cours classique, ni de recevoir une instruction supérieure, ou même élémentaire. J'ai été obligé de gagner ma vie avant d'avoir atteint l'âge de dix ans; de sorte que, si le représentant de Simcoo (M. Lennox) est le type de la classe agricole, je prétends être le type des membres de la classe ouvrière de ce pays.

Ce que je dirai concerne un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants des deux sexes qui travaillent dans les fabriques de lainages. Mes observations ne seront pas basées sur des considérations spéculatives, sur des conversations ou des lectures, mais sur une rude expérience de 28 années. J'ai fait partie de plusieurs délégations qui sont venues à Ottawa demander au ministre de modifier les droits sur les tissus de laine.

J'ignore si, avant le fin de mon discours, le ministre des Finances me demandera ce que nous voulons. S'il le fait, je lui répondrai de mon mieux. Bien que plusieurs délégations de l'industrie lainière se soient rendues auprès du ministère pendant les années dernières, il n'a pas fait autre chose que d'envoyer un commissaire en Grande-Bretagne avec mission de rechercher les causes de l'écart dans le prix de revient en Angleterre et au Canada.

J'ai le rapport de ce commissaire et, au nom des fabricants de lainages du Canada, je dois dire que nous sommes reconnaissants envers le ministère pour ce qu'il a fait; car, s'il se donne la peine d'étudier ce rapport, il se rendra compte du grand inconvénient dont les fabricants canadiens ont à souffrir comparativement à leurs rivaux de la Grande-Bretagne. Le rapport, adressé à M. John McDougald, commissaire des Douanes, à Ottawa (Canada) est ainsi conçu:

Ci-inclus se trouve un état complet des salaires qui sont présentement payés dans les districts de Bradford, de Leeds et d'Hudersfield aux artisans employés à la fabrication des lainages et des étoffes d'estame, qui reçoivent tant par jour ou par semaine.

Après avoir traité à fond la question du coût des divers articles fabriqués, le rapport ajoute:

Afin d'établir une comparaison entre le prix de revient au Canada et en Grande-Bretagne, il serait nécessaire, selon moi, de faire entrer en ligne de compte les facteurs suivants: 1) les salaires; 2) la différence en plus du coût des fabriques; 3) l'excédent du coût du chauffage; 4) les constructions additionnelles; 5) l'excédent de la mise de fonds nécessitée par un fond de commerce plus considérable; 6) le taux plus élevé de l'intérêt; 7) le coût plus élevé des machines; 8) le prix plus élevé de la force motrice; 9) vu l'exiguïté du marché des fabriques canadiennes, celles-ci sont obligées de montrer un plus grand nombre de patrons, chaque saison, et de fabriquer leurs produits avec des ourdisseurs relativement courts ce qui diminue le rendement et augmente le coût; 10) la spécialisation qui est si générale dans le comté d'York, offre plusieurs avantages au point de vue de l'abaissement du prix de revient.

Afin de constater l'écart réel entre les prix de revient des lainages en Grande-Bretagne et au Canada, j'ai pris la peine de comparer cinq des principaux facteurs énumérés dans cette liste: 1) les salaires; 2) le taux plus élevé de l'intérêt exigé au Canada, comparativement au taux qu'on demande en Grande-Bretagne; 3) le prix plus élevé du combustible; 4) la différence en plus du coût des fabriques; 5) le prix plus élevé des machines. J'ai soumis ce rapport à un fabricant de lainages dont l'établissement a à peu près les mêmes dimensions que celui qui semble avoir servi de base aux calculs du commissaire, c'est-à-dire, une fabrique de dix métiers ou de dix jeux de cardes. Je l'ai soumis au propriétaire de la fabrique de lainages Rosamond, d'Almonte, qui est dirigée d'après les meilleures méthodes et dont les échantillons de tweeds ont obtenu la médaille d'or à l'exposition du Centenaire, à Philadelphie, malgré la concurrence de toutes les fabriques rivales des Etats-Unis.

Une fabrique de lainages comprend de huit à dix départements. J'ai choisi les cinq départements principaux pour établir une comparaison entre les fabriques an-